

POLE SPORT
Service COMPETITION
AD / IG
01 44 30 28 66

Paris, le 29 juillet 2021

ASA DE LEDENON
Circuit de Ledenon
30210 LEDENON

M. Le Président

OBJET : Championnat de France des Circuits Ledenon - PEA
DATE : 10, 11 & 12 septembre 2021

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

jeudi 29 juillet 2021

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

473

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, de la licence de parcours FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents,

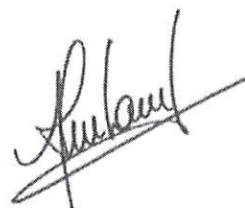
l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),

- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition

Copie Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée

^[1]Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Asphalte (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son homologation.


L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).

REGLEMENT PARTICULIER
CHAMPIONNAT DE FRANCE FFSA DES CIRCUITS 2021

Les 10, 11, 12 septembre 2021
Circuit de Lédénon

Ce règlement complète le règlement particulier des circuits « Asphalte ».

Organisateur technique :
SRO MOTORSPORTS GROUP PARIS
34 avenue George V
75008 PARIS

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° 473
DATE 29.07.2021
Po 

Organise le Championnat de France FFSA des Circuits sur le circuit de Lédénon les 10, 11, 12 septembre 2021.

Organisateur administratif : ASA de Lédénon
Nom de l'épreuve : LEDENON GT SERIES
Date : 10, 11, 12 septembre 2021
Nombre de Jours : 3 jours
Niveau de l'Épreuve : Nationale PEA
VISA de la Ligue : Numéro : délivré le :
Permis d'Organisation FFSA : Numéro : délivré le :

Cette épreuve nationale, à participation étrangère autorisée, est organisée conformément aux prescriptions du code sportif international FIA, aux règlements généraux de la FFSA, aux règlements particuliers des catégories inscrites, et au présent règlement particulier, auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre, par le seul fait de leur inscription.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P OFFICIELS

Directeur Sportif FFSA : Joël DO VALE Licence n° : 7681

Collège des Commissaires Sportifs 1 :
Championnat de France FFSA GT – Mitjet 2L

Président :	Josep BESOLI	Licence n° : AND 001
Permanent :	Pascal MANGIAPAN	Licence n° : 21916
National :	PILATE Alain	Licence n° : 77955/0777
Secrétaire du Collège :	DESMOTS Patricia	Licence n° : 4514/0777
Secrétaire Sportive :	Murielle POUPIER	Licence n° : RACB 3515

Collège des Commissaires Sportifs 2 :
Championnat de France FFSA Tourisme - Championnat de France F4

Président :	Nathalie BERNARD	Licence n° : 171292
Permanent :	Roger GUILLEMAIN	Licence n° : 5492
National :	TISLER Jean-Pierre	Licence n° : 5221/0417
Secrétaire du Collège :	RAYER Marie Thérèse	Licence n° : 40821/0812

Relation Concurrents : Opérateurs des Championnats

CRAC : GIOVANNETTI Jean-Louis Licence n° : 110146/0606

Secrétaire de l'épreuve : Jessica Billard Licence n° 248919/0812

Assistante Direction de Course : BATS Kelly Licence n°252190

Safety Car / Leading Car

Pilote Safety-Car : Jérôme DO VALE Licence n° : 46401
Pilote Leading-Car : Ghislain VERRIEST Licence n° : RACB 3021

Pilote Conseiller :

Championnat de France FFSA GT : Guy CLAIRAY Licence n° : RACB 3591
Championnat de France FFSA Tourisme : Guy CLAIRAY Licence n° : RACB 3591
Mitjet 2L : Julien DE MIGUEL Licence n° : 221531

Directeurs de Course :

Championnat de France FFSA GT : Alain ADAM Licence n° : RACB 1632
Championnat de France FFSA Tourisme : Alain ADAM Licence n° : RACB 1632
Championnat de France F4 : Joël DO VALE Licence n° : 7681
Mitjet 2L : Valérie DIEBOLT Licence n° : 12431

Directeur de course Circuit : Patrick RAYER Licence n° : 40676/0812
Directeur de course Circuit adjoint : Dominique DUPONT Licence n° : 256694/0729

Directeur de Course adjoint

Championnat de France FFSA GT : Valérie DIEBOLT Licence n° : 12431

Championnat de France FFSA Tourisme :	Valérie DIEBOLT	Licence n° : 12431
Championnat de France F4 :	Valérie DIEBOLT	Licence n° : 12431
Mitjet 2L :	Valérie DIEBOLT	Licence n° : 12431
Commissaires Techniques :		
Championnat de France FFSA GT :	Christophe OLIVIERI	Licence n° : 196602
	Jean-Marc PETINGER	Licence n° : 236553
Championnat de France FFSA Tourisme :	Jean-Claude BRIGAUD	Licence n° : 13558
Championnat de France F4 :	Fabrice CATHERINE	Licence n° : 137368
Mitjet 2L :	Yvon JOURNAUX	Licence n° : 19327
	Claudine CHABAUD	Licence n° : 156447
 Commissaires Techniques ASA :		
	VIALLET Stephen	Licence n° : 239603/0812
	TBA	Licence n° :
	TBA	Licence n° :
	TBA	Licence n° :
	TBA	Licence n° :
	TBA	Licence n° :
 Officiel Pit-Lane :		
Championnat de France FFSA GT :		
Pit lane Officer	Ghislain VERRIEST	Licence n° : RACB 3021
 Commissaire Responsable Parc Fermé :		
	AYRAULT Didier	Licence n° :
 Médecin Chef :		
	Michel ROMIEU	Licence n° : 9031/0803
 Commissaire délégué à la Sécurité :		
	Benoit CAMILLERI	Licence n° : 298718/0812
 Chronométrage ITS :		
	Jean Michel LELUC	Licence n° : 249240
	Quentin SULEAU	Licence n° : 3034 / RACB
	Sylvie BUZZIGHIN	Licence n° : 37279
 Responsable Média-Presses :		
National	TBA	Licence n° :
 Responsable des Commissaires :		
	Stéphane BOTELLA	Licence n° : 35316/0855
 Responsable Sortie Pit-Lane :		
	TBA	Licence n° :
 Responsable Vitesse Voie des Stands :		
	JOLY Christian	Licence n° : 11082/0402
 Comité sportif Championnat de France FFSA GT - Championnat de France FFSA Tourisme :		
Président du collège	Josep BESOLI	Licence n° : AND / 001
Directeur d'épreuve FFSA	Joël DO VALE	Licence n° : 7681
Manager général	Laurent GAUDIN	Licence n° : RACB 3488
Superviseur Sportif Officiel	Guy CLAIRAY	Licence n° : RACB 3591
 Administratif ASA		
	TBA	Licence n° :
	TBA	Licence n° :
	TBA	Licence n° :

TBA

Licence n° :

1.2P HORAIRES

Après l'obtention du permis d'organiser par la FFSA, aucun changement d'horaires (essais qualificatifs et courses) ne pourra avoir lieu sans accord de la FFSA.

Voir les horaires ci-joints en annexe.

1.3P VÉRIFICATIONS

Les Vérifications Administratives et Techniques auront lieu le :

-Vérifications Administratives et équipement pilotes :

Jeudi 10 septembre 2021 de 08h à 18h

Vendredi 11 septembre 2021 de 08h à 18h

-Vérifications Techniques :

Jeudi 10 septembre 2021 de 08h à 18h

Vendredi 11 septembre 2021 de 08h à 18h

Voir règlement Championnat de France FFSA des Circuits 2021

1.3.1.P VÉRIFICATIONS PRÉLIMINAIRES

Les concurrents engagés à l'année donneront à leur opérateur avant le meeting, copie de leur licence. Les opérateurs vérifieront avant chaque meeting que leurs concurrents ne font pas l'objet d'une suspension de licence. Les concurrents qui s'engagent à la course devront satisfaire aux vérifications prévues dans les règlements particuliers de chaque discipline.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R 331-30 et A 331-32 du code du sport.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Cette épreuve est organisée conformément à la réglementation générale des circuits, et est ouverte aux concurrents et conducteurs titulaires d'une licence Internationale ou Nationale.

Les engagements sont à envoyer à l'opérateur de chaque discipline.

Voir les Règlement Sportifs des séries mentionnées.

3.1P. RECLAMATION ET APPEL

Montant du droit de Réclamation FFSA :	700 euros
Montant du droit d'Appel FFSA :	3 300 euros
Montant du droit d'Appel FIA :	6 000 euros
Montant du droit de Réclamation RACB :	500 euros
Montant du droit d'Appel RACB :	2 000 euros

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes :

- Championnat de France FFSA GT
- Championnat de France FFSA Tourisme
- Championnat de France F4
- Mitjet 2L

ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

Selon le règlement particulier de chaque catégorie.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le Circuit de Lédénon bénéficie d'une Licence de Parcours FIA Grade 3, valable jusqu'au 29/04/2023

Le circuit sera obligatoirement parcouru dans le sens inverse des aiguilles d'une montre

Longueur du Circuit : 3156m

Pôle départ arrêté : droite

Pôle départ lancé : gauche

Nombre maximal de voitures admises :

Nombre de voitures admises :	ESSAIS	COURSE
Championnat de France FFSA GT	60	50
Championnat de France FFSA Tourisme	55	46
Championnat de France F4	44	37
Renault Clio Cup France	55	46
Mitjet 2L	55	46

Panneau Officiel Affichage	: Sous le restaurant
Panneau Officiel Affichage Virtuel :	: https://ffsagt.gt4series.com/noticeboard?meeting_id=33
Salle de Briefing	: 1 ^{er} étage Bâtiment Hexis
Parc Fermé	: Dans les boxes et sous les tentes
Bureau Commissaires Sportifs	: Module Sportif
Bureau Directeur de Course	: Bureau du 1 ^{er} étage bâtiment des stands
Local Vérifications Administratives.	: Bureau du 1 ^{er} étage bâtiment des stands
Local Vérifications Techniques	: Local Technique

Selon les règles de distanciation sociales le briefing physique pourra être annulé et seul un briefing écrit sera distribué.

PARC CONCURRENTS – Paddock

Les horaires d'ouverture sont indiqués à l'entrée.

Les véhicules personnels ne sont pas autorisés dans le paddock.

Pendant les heures de fermeture :

- L'accès est contrôlé et seules les personnes accréditées sont autorisées,
- Les véhicules ne sont pas autorisés à pénétrer,

→ Les véhicules de compétition ne sont pas autorisés à sortir de l'enceinte.

La société de gardiennage assure la sécurité à l'intérieur de l'enceinte.

L'accès est autorisé à des personnes accréditées. La Direction du circuit, les Organisateur et la Société de Gardiennage ne pourront être tenus responsables des vols ou dégradations pouvant être commis au préjudice des utilisateurs du paddock.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des Prix aura lieu conformément au règlement de chaque catégorie.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1.P COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 15

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 eaux en 9L / 2 poudres en 9kg

Nombre de commissaires de piste, lors de chaque manche: 30

Nombre de commissaires de piste*, lors de chaque manche** : 30

*Le nombre de commissaires de stands n'est pas inclus dans cet effectif.

(**Pour les épreuves d'endurance, mentionner également le nombre prévu pour le meeting.)

1.3.1.P MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 3

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui non ?

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges oui non ?